

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept,
Le dix-sept mai, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, HUCHET, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, CHERON, CHUPIN, BELLIOU, CARNAC, ROBIN, TRICHET, DUBOIS.

Date de convocation

11 mai 2017

A l'exception de :
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame CHUPIN.
Monsieur SIMON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Madame CARNAC.
Monsieur CORNETI a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.

Date du
Conseil Municipal

17 MAI 2017

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame FRAUX est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres-présents.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents---- 29

Votants ----- 33

27/ 31^{ème} EDITION DES MASTERS DE VOLLEY BALL DE PLAGE 2017 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION PORNICHETINE POUR LA PROMOTION DU VOLLEY-BALL (APPVB) – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire

EXPOSE :

L'association pour la promotion du volley-ball organise la 31^{ème} édition des Masters de Volley-ball de plage qui se dérouleront du 31 juillet au 6 août 2017.

Par délibération n°16.12.14 en date du 14 décembre 2016, la Ville a attribué une subvention de fonctionnement de 8 000 € et prend en charge l'installation de tentes « Ville », l'installation et le contrôle d'une tribune de 600 places assises ainsi que la fourniture de différents matériels et branchements électriques.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre l'association pornichétine pour la promotion du volley-ball et la Ville de Pornichet.

DELIBERATION :

⇒Vu le Code général des collectivités territoriales,
⇒Vu la délibération n°16.12.14 du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2016,
⇒Vu le projet de convention de partenariat ci-annexé,
⇒Vu l'avis de la Commission politique éducative - jeunesse - sports en date du 10 mai 2017,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat entre l'association pornichétine pour la promotion du volley-ball et la Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur GUGLIELMI, à signer la convention et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR